

MENUISERIES NICOLAS SAS  
Rue Saint-Hubert  
BP 24  
22290 LANVOLLON  
FRANCE

Eurofins Product Testing A/S  
Smedeskovvej 38  
8464 Galten  
Denmark

[voc@eurofins.com](mailto:voc@eurofins.com)  
[www.eurofins.com/voc-testing](http://www.eurofins.com/voc-testing)

Date  
23 janvier 2014

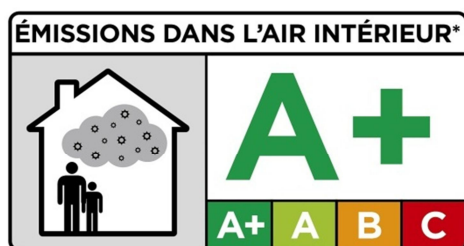
## Rapport de test d'émission de COV

### 1. Information sur l'échantillon

Identification de l'échantillon	Gomme Sepalumic
Type de produit	Fenêtre
Numéro de lot	-
Date de production	22/11/2013
Date de réception	11/12/2013
Période de test (Début-fin)	20/12/2013 - 17/01/2014

### 2. Conclusion concernant la classe d'étiquetage d'émission de COV.

Cette recommandation est basée sur la réglementation française du 23 mars 2011 (décret DEVL1101903D) et du 19 avril 2011 (arrêté DEVL1104875A). Pour plus d'informations, contacter notre site [www.eurofins.com/france-voc](http://www.eurofins.com/france-voc).



\*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

La classe d'émission de COV du produit a été indiquée sans tenir explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Conformément au décret n°2011-321 du 23 mars 2011, l'indication de la classe d'émission de COV relève de la seule responsabilité de la personne - physique ou morale - mettant à disposition le produit sur le marché français.

### 3. Conclusion concernant l'émission des CMR

Le produit testé remplit les exigences de la réglementation française DEVP0908633A du 30 Avril 2009 et DEVP0910046A du 28 mai 2009. Pour plus d'informations, contacter notre site [www.eurofins.com/france-voc](http://www.eurofins.com/france-voc)

Les résultats concernent uniquement le ou les échantillon(s) testé(s).

Ce rapport peut être copié ou réimprimé partiellement ou intégralement, uniquement après accord écrit d'Eurofins.

#### 4. Méthode de test

Méthode	Principe	Paramètres	Limite de quantification	Incertitude	
ISO 16000 parties -3, -6, -9, -11 Méthodes internes utilisées: 9810, 9811, 9812, 2808, 8400	GC/MS HPLC/UV	VOC Aldéhydes volatils	2 µg/m <sup>3</sup> 3 µg/m <sup>3</sup>	22% (RSD)	
ISO 16000 parties -3, -6, -9, -11 Méthodes internes utilisées: 9810, 9811, 9812, 2808, 8400, 2616	HPLC/UV	4CMR	<1 µg/m <sup>3</sup>	Um = 2 x RSD=45 %	
<b>Paramètres de test dans la chambre d'émission</b>					
Volume de la chambre, L	1000	Température, °C	23±1	Humidité relative, %	50±5
Taux de renouvellement d'air, 1/h	0,5	Facteur de charge, m <sup>2</sup> /m <sup>3</sup>	0,07*		
<b>Condition de test: L'échantillon reste dans la chambre d'émission durant les 28 jours de tests.</b>					
<b>Préparation de l'échantillon</b>					
La taille de l'échantillon était de 107 cm x 70 cm. Côtés et dessous couverts de papier aluminium					

\* Les concentrations ont été recalculées à partir d'un facteur de charge de 0,749 m<sup>2</sup>/m<sup>3</sup>.

## 5. Résultats

	Concentration après 28 jours $\mu\text{g}/\text{m}^3$	C	B	A	A+
TCOV	43	>2000	<2000	<1500	<1000
Formaldéhyde	<3	>120	<120	<60	<10
Acétaldéhyde	<3	>400	<400	<300	<200
Toluène	<2	>600	<600	<450	<300
Tétrachloroéthylène	<2	>500	<500	<350	<250
Éthylbenzène	<2	>1500	<1500	<1000	<750
Xylène	<2	>400	<400	<300	<200
Styrène	<2	>500	<500	<350	<250
2-Butoxyéthanol	<2	>2000	<2000	<1500	<1000
1,2,4-Triméthylbenzène	<2	>2000	<2000	<1500	<1000
1,4-Dichlorobenzène	<2	>120	<120	<90	<60
<b>CMR</b>		Concentration maximale permise ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )			
Benzène	<1	<1			
Trichloroéthylène	<1	<1			
Dibutylphthalate (DBP) *	<1	<1			
Diethylhexylphthalate (DEHP) *	<1	<1			

< Signifie inférieur à

> Signifie supérieur à

\* Ne fait pas partie de notre accréditation EN ISO/IEC 17025:2005) par DANAK (no. 522))



Pascal Ge  
Responsable Service d'Analyse